

Processus de qualification en Agent d'éducation

La qualification est un ensemble d'épreuves, c'est-à-dire un ensemble de plusieurs situations d'intégration professionnellement significatives (SIPS) au cours desquelles l'élève est appelé à mobiliser différentes compétences.

Les élèves devront réaliser un travail de qualification se rapportant aux différentes SIPS. Certains d'entre eux seront présentés oralement devant leurs professeurs d'option et un jury extérieur.

Les cours concernés sont les suivants :

- Education à la santé
- Activités d'insertion professionnelle.
- Education à la communication et à la relation.
- Formation sociale.
- Psychopédagogie.
- Techniques éducatives.

Voici les 4 SIPS :

SIPS 1 : conception et réalisation d'un travail socio-sanitaire auprès de bénéficiaires en fonction des objectifs poursuivis par chaque personne du groupe.

SIPS 2 : conception et réalisation d'une activité socio-éducative destinée à un groupe de bénéficiaires en respectant les exigences du projet éducatif (ou de vie) et du travail en équipe au sein de l'institution.

SIPS 3 : Synthèse des modalités de relation avec l'entourage familiales des personnes bénéficiaires en fonction des différentes situations.

SIPS 4 : Conception et mise en place d'un travail d'accompagnement socio-éducatif pour un bénéficiaire, visant sa mise en autonomie ou sa réinsertion.

5^{ème} Agent d'éducation

Les 2 stages « découvertes ».

Epreuve formative :

A l'issue de ces 2 semaines de stage (octobre et février), il sera demandé aux élèves de fournir un travail écrit (/20) de qualification dont le contenu sera en rapport étroit avec la **SIPS 2**.

SIPS 2 : Conception et réalisation d'une activité destinée à un groupe de bénéficiaires en respectant les exigences du projet éducatif (ou de vie) et du travail en équipe au sein de l'institution.

Le travail sera, entre autre, balisé par des indicateurs précis qui seront repris au sein d'une grille. Celle-ci sera distribuée aux élèves avant leur départ en stage afin de déterminer les objectifs du travail.

Le 1^{er} stage au choix (fin de 5^{ème}).

Epreuve formative :

A l'issue du 1^{er} stage au choix (avril/mai), l'élève devra réaliser un travail écrit (/20) de qualification dont le contenu sera en rapport étroit avec la **SIPS 1**.

SIPS 1 : Conception et réalisation d'un travail socio-sanitaire auprès de bénéficiaires en fonction des objectifs poursuivis par chaque personne du groupe.

Epreuve certificative :

Lors de la session d'examens de juin, les élèves présenteront oralement (/30) leur travail écrit (/20) se rapportant à la **SIPS 2** devant leurs professeurs d'option et un jury extérieur.

6^{ème} Agent d'éducation

Le 2^{ème} stage au choix.

Epreuve certificative :

A l'issue du 2^{ème} stage au choix (septembre/octobre), il sera demandé aux élèves de fournir un travail écrit (/20) et oral (/30) de qualification dont le contenu sera en rapport étroit avec la **SIPS 1**.

Le travail sera, entre autre, balisé par des indicateurs précis qui seront repris au sein d'une grille. Celle-ci sera distribuée aux élèves avant leur départ en stage afin de déterminer les objectifs du travail.

Epreuve formative :

Au mois de novembre, les élèves réaliseront un travail écrit (/20) se rapportant à la **SIPS 4** dans le cadre des différents cours d'option.

SIPS 4 : Conception et mise en place d'un travail d'accompagnement socio-éducatif pour un bénéficiaire, visant sa mise en autonomie ou sa réinsertion.

Le travail sera, entre autre, balisé par des indicateurs précis qui seront repris au sein d'une grille. Celle-ci sera distribuée aux élèves avant leur départ en stage afin de déterminer les objectifs du travail.

Epreuve certificative :

Lors de la session d'examens de Noël, les élèves présenteront oralement (/30) leur travail écrit (/20) se rapportant à la **SIPS 1** devant leurs professeurs d'option et un jury extérieur.

Le 3^{ème} stage au choix.

Epreuve formative :

Dans le courant du mois de mars - avril, un travail écrit (/20) se rapportant à la **SIPS 3** sera demandé aux élèves dans le cadre des différents cours d'option.

SIPS 3 : Synthèse des modalités de relation avec l'entourage familiales des personnes bénéficiaires en fonction des différentes situations.

Epreuves certificatives :

Lors de la session d'examens de juin, les élèves présenteront :

- Par écrit (/20), un travail relatif à la **SIPS 3**
- oralement (/30), un travail lié à la **SIPS 4** (les élèves recevront une trame écrite afin de préparer leur présentation orale) devant leurs professeurs d'option et un jury extérieur.

MODALITES ET CRITERES DE REUSSITE

Chaque professeur des cours de l'option tiendra compte de notes récoltées dans le cadre de son cours.

La note certificative des cours de l'option sera tirée de chaque SIPS pour l'équivalent de 50% (20% pour l'écrit et 30% pour l'oral) voire 100%.

Concernant les travaux écrits :

- Un travail rendu en retard sera sanctionné d'un point par jour.
- Un travail non rendu ne donnera pas le droit à la présentation orale. L'élève obtiendra un insuffisant.

5^{ème} Agent d'éducation

Evaluation formative
Octobre - Novembre
SIPS 2

Evaluation formative
Février
SIPS 2

Evaluation certificative
Juin (écrit- oral)
SIPS 2
Evaluation formative
Juin (écrit)
SIPS 1

6^{ème} Agent d'éducation

Evaluation formative
Novembre (écrit)
SIPS 4

Evaluation certificative
Novembre - décembre
(écrit- oral)
SIPS 1

Evaluation formative
Mars - Avril (écrit)
SIPS 3

Evaluation certificative
Mai (écrit) **SIPS 3**
Juin (écrit- oral) **SIPS 4**

1 semaine
Octobre
Maison de repos
↓
Réalisation d'une
activité

1 semaine
Janvier
Ecole maternelle
↓
Concevoir une
activité

2 semaines au choix
Mars - Avril
↓
Concevoir deux
activités

2 semaines
Septembre – Octobre
↓
Concevoir deux activités

2 semaines
Février - mars
↓
Concevoir deux activités

CESS
CQ6

Signatures

Lu et accepté : le 20.....

Parents :

élève